

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

**OBJET :**

**SYNDICAT  
D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU  
PERCHER (SAEP) –  
DÉSIGNATION DE  
DÉLÉGUÉS**

L'an deux mil dix-neuf,  
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,  
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,  
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,  
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël  
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge  
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et  
Mme Véronique MARY.

**Absents ou excusés** : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné  
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné  
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a  
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a  
donné pouvoir à Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a  
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a  
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD  
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine  
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **-8 AVR. 2019**

Publié

le : **-8 AVR. 2019**

Le Maire,



**Philippe  
VAN-HOORNE**

Suite à l'extension de son périmètre, le Syndicat d'Alimentation  
en Eau Potable du Percher (SAEP) a souhaité modifier le  
nombre et la répartition des sièges de ses délégués comme le lui  
permet l'article L5212-7-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

Par conséquent, lors de sa séance du 6 février 2019, le SAEP a  
décidé d'adopter la règle par tranchage qui se base sur la  
population légale totale de 2018, qui sera revue à chaque  
renouvellement. En application de cette règle, la ville de  
L'AIGLE serait désormais représentée par 4 délégués et 1  
suppléant (2 délégués précédemment) qu'il convient de  
désigner.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de reconduire dans leurs  
fonctions les 2 délégués actuels, à savoir MM. GOUSSIN et  
LHESSANI.

En complément, après avoir consulté l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose 3 candidats qui se sont portés volontaires.

Aucune autre candidature n'est déposée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le mode de répartition avec le nombre de délégués proposé par le Syndicat d'Eau Potable du Percher ;***

➤ ***DÉSIGNE 5 délégués de la ville de L'AIGLE pour siéger au sein dudit syndicat, à savoir :***

- ***M. Jean-Marie GOUSSIN, Maire-Adjoint (délégué)***
- ***M. Abdellah LHESSANI, Conseiller Municipal (délégué)***
- ***M. Mickaël MESNIL, Conseiller Municipal (délégué)***
- ***M. Thierry PINOT, Conseiller Municipal (délégué)***
- ***M. Jean-Philippe THOMAS, Conseiller Municipal (suppléant).***

***Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-19.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE